

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission de recours de l'enseignement de promotion sociale

**A.Gt 06-07-2007**

**M.B. 04-09-2007**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment les articles 123ter et 123quater, insérés par le décret du 27 octobre 2006;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, de la Ministre de l'Enseignement supérieur et du Ministre de la Fonction publique,

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pour l'application du présent arrêté, il y a lieu d'entendre par « la Commission de recours » : la Commission de recours visée aux articles 123ter et 123quater du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

**Article 2.** - Le fonctionnaire général ayant l'enseignement de promotion sociale ou, s'il est absent ou empêché, son délégué préside la Commission de recours.

**Article 3.** - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission de recours représentant les réseaux :

1. représentants du réseau de la Communauté française :

| EFFECTIF   | 1 <sup>er</sup> SUPPLEANT  | 2 <sup>ème</sup> SUPPLEANT  |
|--|--|---|
| Monsieur Jean STEENSELS, président du Conseil de coordination de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française. | Madame Nadine DETERVILLE, directrice de l'I.E.P.S.C.F. de Court-Saint-Etienne. | Monsieur Khiem DU THANH ; directeur de l'I.E.P.S.C.F. de Woluwé-Saint-Pierre. |

2. représentants du réseau de l'enseignement officiel neutre subventionné :

| EFFECTIF  | 1 <sup>er</sup> SUPPLEANT   | 2 <sup>ème</sup> SUPPLEANT                          |
|---|---|---|
| Madame Michèle CHAUDOIR, directrice des Cours industriels et commerciaux de Couillet. | Monsieur André HERMAN , directeur de l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Verviers-Orientation commerciale. | Madame Dominique CLIQUART, inspectrice pédagogique. |



3. représentants du réseau de l'enseignement libre subventionné confessionnel :

| <b>EFFECTIF</b>   | <b>1<sup>er</sup> SUPPLEANT</b>   | <b>2<sup>ème</sup> SUPPLEANT</b>   |
|---|---|--|
| Monsieur Gérard BOUILLOT,<br>secrétaire général à<br>l'enseignement de promotion<br>sociale catholique. | Madame Christine GILLET ,<br>collaboratrice à<br>l'enseignement de promotion<br>sociale catholique. | Monsieur René GONEY ,<br>membre d'un pouvoir<br>organisateur de l'enseignement<br>de promotion sociale catholique. |

4. représentants du réseau de l'enseignement libre subventionné non confessionnel :

| <b>EFFECTIF</b>   | <b>1<sup>er</sup> SUPPLEANT</b>                     | <b>2<sup>ème</sup> SUPPLEANT</b>  |
|---|---|---|
| Monsieur Yves DECHEVEZ,<br>chargé de mission F.E.L.S.I. | Madame Arielle BOUCHEZ,<br>directrice de l'E.P.F.C. | Monsieur Marc FIEVET,<br>directeur de l'Ecole supérieure<br>des Affaires. |

**Article 4.** - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission de recours représentant l'inspection :

| <b>EFFECTIF</b>                                     | <b>1<sup>er</sup> SUPPLEANT</b>      | <b>2<sup>ème</sup> SUPPLEANT</b>       |
|---|--------------------------------------|--|
| Monsieur J. LEONARD,<br>administrateur pédagogique. | Monsieur Robert ROBA,<br>inspecteur. | Monsieur André RULMONT,<br>inspecteur. |

**Article 5.** - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission de recours représentant l'administration:

| <b>EFFECTIF</b>                      | <b>1<sup>er</sup> SUPPLEANT</b>      | <b>2<sup>ème</sup> SUPPLEANT</b>             |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Madame Nicole SCHETS,<br>directrice. | Monsieur Jean HANNECART,<br>attaché. | Madame Françoise<br>CHRISTOPHE,<br>attachée. |

**Article 6.** - La Ministre-Présidente ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 6 juillet 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Mme M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et  
des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,  
Cl. EERDEKENS

